

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous les communiquions, vous pouvez nous en faire part par courrier électronique à communication@fondation-patrimoine.org et le montant de votre don sera affecté à un autre projet.

En application de l'article 1709 du Code de Commerce, les sommes reversées par les donateurs à la Fondation du patrimoine sont exonérées de droits de succession. Les sommes reversées par les donateurs à la Fondation du patrimoine sont exonérées de droits de succession. Les sommes reversées par les donateurs à la Fondation du patrimoine sont exonérées de droits de succession.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes affectées à son projet de restauration. Les sommes reversées par les donateurs à la Fondation du patrimoine sont exonérées de droits de succession. Les sommes reversées par les donateurs à la Fondation du patrimoine sont exonérées de droits de succession.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

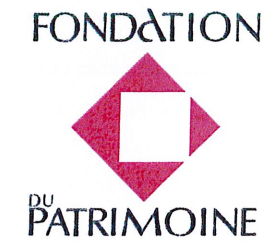
Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE LE BEAGE

Le Village
07630 Le Beage
04 75 38 80 73
ma-beage@inforoutes.fr
www.lebeage.fr/

mairie@lebeage.fr

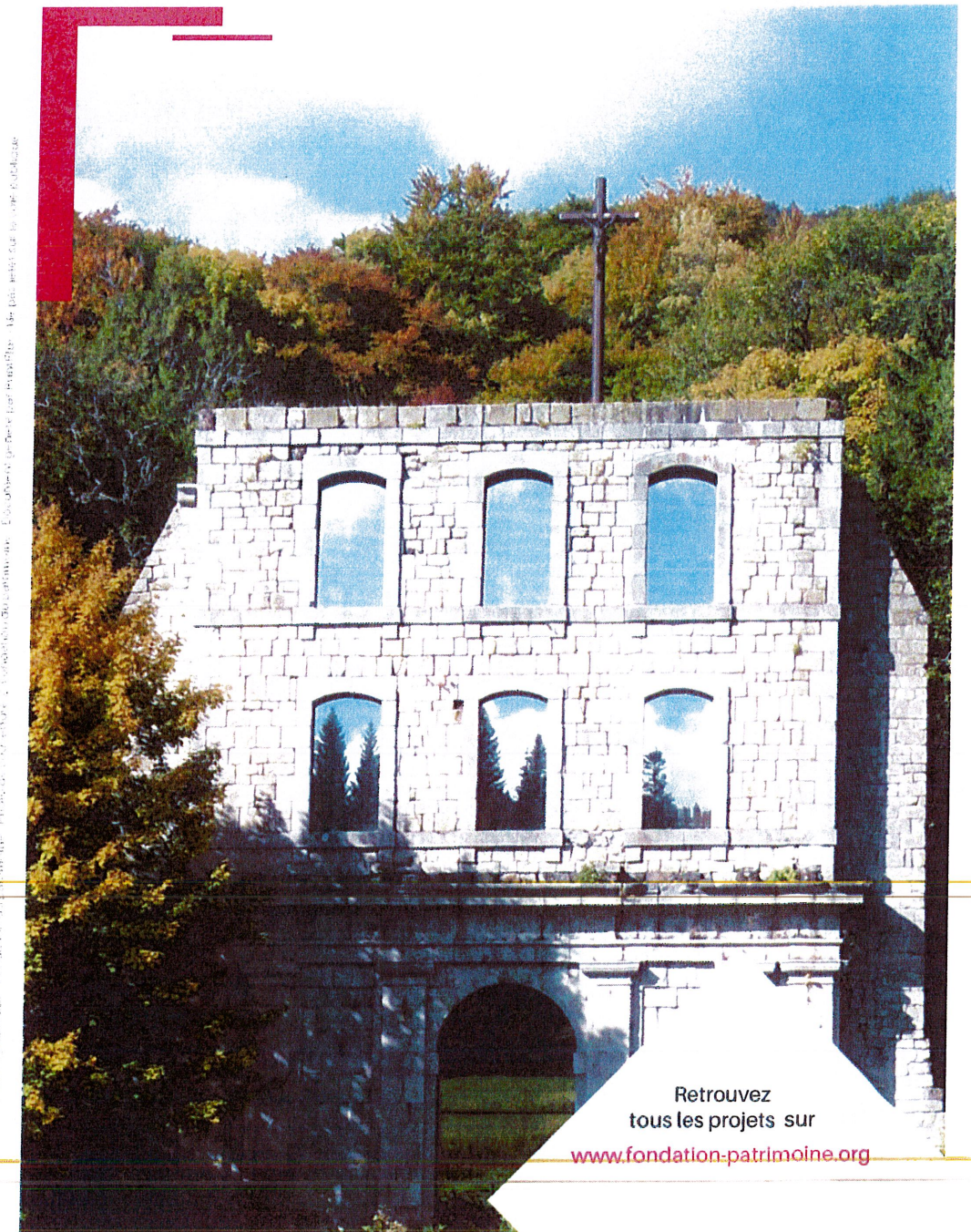


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

La Chartreuse de Bonnefoy Le Béage

ARDECHE



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Magnifiques ruines d'une ancienne Chartreuse situées à 1300m d'altitude, la Chartreuse de Bonnefoy est un véritable havre de paix: verdure, chants des oiseaux et ruissellement de la rivière La Veyradeyre toute proche. Les chartreux y avaient trouvé là leur désert propice à la méditation comme vous trouverez votre Eden où ressourcement, éveil des sens et apaisement seront les maîtres mots.

Ces ruines subissent malheureusement l'œuvre du temps et des intempéries, et la commune qui en est propriétaire ne peut leur offrir les soins qui leur éviteraient une destruction prochaine inévitable si rien ne se fait. Des travaux de consolidation ont été lancés ces 20 dernières années mais ils n'ont que ralenti la purge des joints que les intempéries et la végétation mettent à mal. En effet, certains d'entre eux ont totalement disparu, des creux de 50 cm ont été constatés entre les pierres qui finissent par tomber.

LE PROJET DE RESTAURATION

Le plus gros des travaux sera donc consacré à la dévégétalisation des murs de façades et à l'injection de mortier de chaux pour éviter de nouvelles chutes de pierres. Partiellement quelques reconstructions sont envisagées afin de faire des pans de mur complets et donc plus solides et proposer à nouveau à la visite l'intérieur de la nef. Seule une première tranche de travaux sera réalisée dans un premier temps, suivant l'élan de solidarité, la seconde sera envisagée et qui sait, peut-être que d'autres pourraient suivre pour restaurer les caves qui pourraient accueillir de belles expositions et mettre à jour d'autres vestiges camouflés par l'éboulement des murs.

Montant des travaux	14254€ HT (première tranche)
Objectif de collecte	6000€ 7000
Début des travaux	Printemps 2020 2022

33 407 HT (seconde tranche)

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

La Chartreuse de Bonnefoy Le Béage

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60635

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
La Chartreuse de Bonnefoy Le Béage**

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case

